



**ASSOCIATION POUR LA VERITE  
SUR L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCAN DU  
PLANTIER née BOUNIOL**

**L'ASSOPH A TENU SON ASSEMBLEE GENERALE LE 28 OCTOBRE 2013**

*L'Assemblée Générale de l'ASSOPH s'est tenue lundi 28 octobre 2013 de 18h30 à 21h00 dans les locaux de la Mairie du 2ème arrondissement en présence de 36 adhérents ou amis ; 58 procurations ont été remises ou confirmées au secrétaire de l'ASSOPH. 94 personnes étaient ainsi présentes ou représentées.*

*Le compte rendu détaillé peut être obtenu par les adhérents par mail à l'adresse [assoph0793@orange.fr](mailto:assoph0793@orange.fr)*

**INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSOPH, J.P. GAZEAU**

*« Notre association est plus que jamais combative après ses 6 années d'existence, avec ses anciens et nouveaux adhérents. On constate en effet, à ce jour, un nombre de plus de 110 adhésions ou re-adhésions. Cela est extrêmement rassurant pour son avenir, pour sa capacité à agir, à mener à bien son objectif de vérité et de justice.*

*Quel est le constat actuel ?*

- Un seul suspect, il y a aucune alternative sérieuse à cela.*
- Un suspect qui n'a jamais eu à s'expliquer sérieusement sur ses multiples contradictions, lourdes de sens.*
- Un suspect qui a, jusqu'à présent, échappé à toute instruction approfondie de son dossier, à des confrontations, à des reconstructions et reconstitutions de l'affaire menées d'une manière rationnelle et systématique, dans l'évident respect de la présomption d'innocence.*

*C'est donc un sentiment de profonde frustration et de colère qui nous réunit tous aujourd'hui dans cette attente après presque 17 années. Peut-on encore compter sur l'Irlande pour résoudre cette affaire alors qu'elle a depuis 1997 toutes les clefs en main?*

*Il nous faut pour cette attente qui se prolonge ne pas perdre l'espoir, se mobiliser encore et encore malgré les lenteurs de la procédure ; malgré tout ce temps passé, toute cette énergie dépensée pour atteindre les réponses aux questions posées dans nos objectifs.»*

**Changement d'adresse de l'ASSOPH**

L'adresse de l'ASSOPH a changé, elle est la suivante : 4, rue de LANGEAC - 75015 – Paris

**Le site ASSOPH**

Rappel : le site internet de l'ASSOPH est le suivant : <http://www.assoph.org>

Le site est entretenu en continu et propose aux internautes deux versions, une française et l'autre anglaise. Des compteurs automatiques permettent de mesurer l'audience du site, ainsi, depuis le 8/05/2013, le site a reçu 1202 visites depuis la France, l'Irlande, le Brésil, le Royaume Uni, la Suisse, l'Allemagne, la Belgique, le Canada, le Luxembourg et les USA.

**FACEBOOK**

L'ASSOPH est sur FACEBOOK depuis le 7 mai 2013 :

<https://www.facebook.com/pages/Assoph/129442770585002?ref=hl>

### ***Informations aux adhérents***

Deux bulletins, accessibles sur le site de l'ASSOPH, ont été produits depuis la précédente Assemblée générale : le 12/12/2012 (N°12) et le 31/05/2013 (N°13).

### ***La veille des journaux irlandais***

Une veille continue est réalisée sur les sites de journaux irlandais, par exemple l'Irish Times, The Independent, l'Irish Examiner. Les principaux articles ont été traduits et mis à disposition du Conseil d'administration en continu.

### ***La communication vers les journaux et TV***

L'ASSOPH est présente autant que nécessaire auprès des medias, journaux ou télévision, avec ainsi en particulier :

- Participation de l'ASSOPH à un colloque sur le MAE à l'Université Paris-Sorbonne (22/02/12)
- Article d'Alain SPILLIAERT, dans l'Irish Times du 03/09/12, «Donner une voix aux victimes d'actes criminels».
- Articles irlandais avec la participation de la famille et notre avocat maître Alain Spilliaert
- Présence au lancement de l'association «European Alliance Justice For Families» à Dublin le 23 novembre 2012
- Réaction de l'ASSOPH à la publication sur internet de l'examen confidentiel de l'enquête sur l'assassinat rédigé par le Bureau du DPP en 2001, relayée par les journaux irlandais.
- Réaction de L'ASSOPH suite au retard des autorités irlandaises à répondre aux commissions rogatoires du juge d'instruction, relayée par les journaux irlandais.

### ***Autres actions de la famille et de l'ASSOPH***

- Voyage de la famille, accompagnée de Jean-Antoine BLOC DAUDE, vice-président de l'ASSOPH, et de son épouse du 31 janvier au 5 février 2013
- Reportage irlandais de Janet TRAYNOR avec la famille – 14 mars 2013
- Réunion au Quai d'Orsay avec rencontre de responsables du ministère aux affaires européennes le 17 avril 2013
- Rencontre avec notre avocat irlandais James Mac GUILL à Dublin le 20 avril 2013
- Visite à l'ambassadeur d'Irlande à Paris le 08 octobre 2013

### ***Le Livre Noir***

Cette action, importante dans le contexte judiciaire actuel, sera précisée dans les paragraphes suivants.

### ***Réunions du Conseil d'Administration et réunions de travail***

Au total pendant l'année 2013, 26 réunions ont permis aux membres du bureau et du CA de se réunir et de travailler en commun sur les différents aspects du dossier et sur le Livre Noir.

En particulier, depuis la dernière Assemblée Générale de l'ASSOPH, 9 réunions mensuelles du Conseil d'Administration les 10/10/12, 26/11/12, 17/01/13, 22/02/13, 20/03/13, 18/04/13, 29/05/13, 26/06/13, 10/09/13, ont fait l'objet de comptes rendus et se sont tenues en présence de maître Alain SPILLIAERT et de la famille de Sophie.

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité.

## ***LA SITUATION JURIDIQUE***

### ***Rappels :***

#### **1996 à 2008 : un système judiciaire irlandais paralysé et en retrait :**

L'enquête de la police est tenue secrète jusqu'en décembre 2008, date de la transmission du dossier de la Garda à la justice française. Le DPP, décide de ne lancer aucune poursuite.

#### **2008 – 2010 : un système judiciaire français qui se réveille**

A la suite d'une action vigoureuse de l'ASSOPH, le système judiciaire français se mobilise et l'instruction redémarre sous l'impulsion du juge GACHON.

Depuis le dépôt de plainte initial par les parents de Sophie et Daniel Toscan du Plantier, peu d'investigations avaient été réalisées côté français et toutes les commissions rogatoires émises par la France avaient été refusées par l'Irlande.

Le dossier d'enquête irlandais transmis à la justice française en décembre 2008 est désormais exploité par le juge d'instruction Patrick GACHON. De nouveaux interrogatoires sont réalisés et une autopsie du corps de Sophie est réalisée.

Un Mandat d'Arrêt Européen est émis à l'encontre de Ian BAILEY le 19 février 2010.

Une requête contre l'Irlande devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg par la famille et l'ASSOPH en février 2009.

#### **2010 – 2013 : l'Irlande refuse d'avancer et l'instruction française se poursuit**

Le MAE est accepté par les autorités irlandaises en mars 2010, puis, dans un arrêt très documenté, par la Haute Cour de Justice d'Irlande le 23 avril 2010

Les 1ères commissions rogatoires françaises sont acceptées par l'Irlande et des interrogatoires de témoins ont lieu en Irlande en octobre 2011. Les experts français examinent les pièces à conviction et des carnets de Bailey sont récupérés par le juge GACHON.

Le 1<sup>er</sup> mars 2012, soit avec un retard pulvérisant les exigences européennes quant au délai pour le traitement d'un MAE, la cour suprême irlandaise refuse d'exécuter le MAE en invoquant deux motifs : la non assurance d'un procès en France et la non réciprocité entre les deux législations. Cette décision est de plus accompagnée d'une manœuvre : la publication la veille du jugement d'un document datant de 2001 émanant de l'ancien DPP et mettant en doute les arguments de la Garda à l'encontre de Ian Bailey.

L'ASSOPH découvre ébahie ce document partial et incroyablement malhonnête. Elle récuse le jugement de la cour suprême irlandaise et la famille porte plainte devant la Cour de Justice européenne afin de faire condamner l'Irlande et faire entendre notre voix au niveau européen.

## *Situation actuelle*

- **En France**

L'instruction du juge GACHON entre désormais dans sa phase finale. L'interrogatoire d'une trentaine de témoins est programmé dans les prochains jours en Irlande dans le cadre de commissions rogatoires acceptées par l'Irlande.

Alain SPILLIAERT pense que le juge transmettra courant 2014 le dossier pour traduction du suspect devant une cour d'assises, avec en 2015 un jugement par contumace.

- **En Irlande**

Ian BAILEY, sur lequel pèse un MAE, ne peut quitter l'Irlande. Cependant il cherche à attaquer la Garda pour annuler les charges pesant sur lui.

Une action de lobbying intensif a été lancée par l'ASSOPH en Irlande dans le but de faire évoluer la loi irlandaise sur le point de la réciprocité, de façon à la clarifier et la mettre en accord avec l'esprit de la décision cadre européenne sur les MAE. Cette modification pourrait être indispensable dans le cas d'une émission d'un nouveau MAE.

Enfin, la famille a demandé, par le biais de notre avocat irlandais James Mac GUILL, le lancement d'une enquête par la « Serious Crime Review Team ». La réponse est en attente.

- **Sur le plan européen.**

Maître PUECHAVY fait enfin le point sur les actions sur le plan européen :

La plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme n'a pas reçu actuellement de réponse. Cela s'explique par le nombre astronomique de plaintes de particuliers.

La plainte devant la Cour de justice européenne, déposée contre l'Irlande après sa décision de ne pas exécuter le MAE à l'encontre de Ian BAILEY, a été classée en juillet par la Commission européenne. Dans son avis, la CE reconnaît que l'article 4-point 7b de la décision cadre a été interprété d'une mauvaise manière. A partir de décembre 2014 la CE sera en mesure de condamner l'Irlande sur ce point (traité de Lisbonne).

## ***ACTIONS ET ORIENTATIONS ENVISAGEES***

### ***Les orientations de l'ASSOPH***

Fin 2013 et courant 2014, jusqu'à événement nouveau impactant le traitement judiciaire de l'affaire, nos orientations resteront inchangées :

- **En France**, l'ASSOPH soutient l'instruction du juge GACHON et engagera les actions appropriées pour faire connaître au public la situation et pour mobiliser les autorités
- **En Irlande**, le blocage de la justice irlandaise justifie des actions ciblées pour relancer les autorités judiciaires de ce pays afin que l'enquête soit relancée et menée jusqu'à son terme (saisie de la « Serious Crime Review Team »), faire évoluer la législation outre-manche afin qu'un nouveau MAE puisse être exécuté (par exemple suite à une condamnation par contumace), Pour faire connaître aux irlandais les carences de leur système judiciaire, en particulier dans l'affaire de l'assassinat de Sophie, pour soutenir les associations irlandaises qui luttent pour la prise en compte des victimes et de leur famille
- **Des actions au niveau européen seront engagées** pour faire condamner l'Irlande sur la décision de sa Cour Suprême de refuser d'exécuter le MAE contre Ian Bailey, sur lequel pèsent des charges écrasantes, pour la forcer à faire évoluer sa législation afin qu'elle respecte la décision cadre de 2003 sur le MAE.

## *Nos actions dans les mois qui viennent*

En conséquence, l'ASSOPH a décidé de :

- de diffuser au plus large public le livre noir « **Un refus de justice – Sophie Toscan du Plantier 23 décembre 1996** » qui rappelle les faits et dénonce publiquement les carences du système et des autorités irlandaises,
- de poursuivre ses actions de communication auprès des media français et irlandais, des associations de victimes irlandaises, et de ne plus épargner l'Irlande dans sa communication, sur la base du LIVRE NOIR et du rappel des 15 crimes contre la vérité qui y sont mis en évidence,
- de poursuivre son travail de recherche et d'analyse sur les documents qui lui sont transmis, de mettre à disposition de l'instruction ses éléments de réflexion et d'analyse,
- de mobiliser les autorités françaises sur le dossier de Sophie, en particulier le ministre délégué aux affaires européennes.

## *LE LIVRE NOIR « Un refus de justice - Sophie Toscan du Plantier 23 décembre 1996 »*

En présence de Jean-Charles GERARD, directeur général des éditions Max MILO, un point est fait sur l'historique et l'avancement du projet du Livre Noir.

### • **Historique**

En juin 2012, l'ASSOPH décide d'élaborer un LIVRE NOIR, dénonçant l'(in)action et la position scandaleuse des autorités irlandaises dans l'affaire de l'assassinat de Sophie.

Un groupe est constitué pour en définir les objectifs, la trame, rassembler et exploiter un fonds documentaire, construire des éléments de l'ouvrage, développer l'argumentaire: J.A. BLOC DAUDE, Ph. CROS, J.P. GAZEAU, F. LEFEVRE, G. PINEAU, A. SPILLIAERT.

Julien CROS accepte d'en entreprendre la rédaction. C'est là un travail considérable et délicat. Il mène à bien cette tâche.

Le livre noir est intitulé « Un refus de justice - Sophie Toscan du Plantier - 23 décembre 1996 ». Au nom de l'ASSOPH, J.A. BLOC DAUDE accepte d'en être le coauteur auprès de J. CROS

Le texte est précédé d'une préface des parents et du fils de Sophie et postfacé par Catherine CLEMENT, amie de Sophie.

L'ouvrage décrit les faits et met en évidence les carences de la police et de la justice, depuis les premiers moments après le crime jusqu'au refus en mars 2012 de remettre le suspect Ian Bailey à la justice française.

### • **Sortie du Livre Noir et préparation de sa diffusion**

Le Livre noir sera édité en France par les Édition Max MILO début 2014. Il a été traduit en anglais par Alice HEATHWOOD et sera édité en Irlande.

JC GERARD, présent à l'Assemblée Générale, expose son plan communication. Ses premiers contacts avec les journalistes sur la sortie du Livre Noir semblent avoir été très positifs et le buzz se répand d'ores et déjà dans les media. Des contacts avec les attachés de presse de plusieurs producteurs d'émission de radio et TV sont déjà établis, des « bonnes feuilles » devraient être diffusées en anticipation avant la sortie du livre, notamment dans l'Express.

Les modalités de communication et de présentation du Livre Noir auprès des media sont en cours d'établissement.

Une fois édité, le Livre Noir devra être activement promu et diffusé par l'ASSOPH afin de mieux dénoncer le scandale.

## ***ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION***

Compte tenu des départs et entrées volontaires, le Conseil d'Administration de l'ASSOPH est désormais composé de :

- **Pierre-Louis BAUDEY, Consultant**
- **Jean-Antoine BLOC-DAUDE, Ingénieur**
- **Hélène BREMOND, Artiste, décoratrice**
- **Michel DUTOURNE, cadre supérieur THOMAS-COOK**
- **Stéphane FRANCE, Directeur Opérationnel International Contenus à Orange**
- **Jean-Pierre GAZEAU, Professeur émérite, Université Paris Diderot**
- **Marie-Claire GAZEAU, Professeure des Universités, Université Paris Est**
- **Francis LEFEVRE, Ingénieur-Docteur es Sciences**
- **Frédérique MORÉ, Consultante**
- **Guy PINEAU, Ancien responsable de recherche à l'INA, chargé d'enseignement à Paris 3 Sorbonne**
- **Agnès THOMAS, Attachée de Presse**
- **Fatima ZANDOUCHE, Administrateur de production**